

Publications des tribunaux

Notification

(art. 36, let. b de la loi fédérale sur la procédure administrative, PA)

Johnson Simeon, né le 17 décembre 1986, ressortissant de Sierra Leone, sans domicile de notification en Suisse.

Dans le cadre du recours du 21 avril 2008 interjeté contre la décision de l'Office fédéral des migrations (ODM) du 21 avril 2008, le Tribunal administratif fédéral, par décision incidente du 28 avril 2008, a prononcé:

1. Le recourant est invité à payer une avance sur les frais de procédure présumés de 800 francs et à la verser sur compte postal du Tribunal (CCP 30-217609-6 ou IBAN CH54 0900 0000 3021 7609 6), sous référence C-2554/2008, dans les trente jours suivant la notification par voie édictale de la présente décision.
2. A défaut de versement dans le délai précité, le recours sera déclaré irrecevable. Le délai sera considéré comme observé si, avant son échéance, ce montant est versé à la Poste Suisse ou débité, en faveur de l'autorité, d'un compte postal ou bancaire domicilié en Suisse.

14 mai 2008

Tribunal administratif fédéral:
Cour III

Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	19
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.05.2008
Date	
Data	
Seite	3133-3133
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 771

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.